

Séance extraordinaire du 21 octobre 2024

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 21^e jour d'octobre deux mille vingt-quatre (21-10-2024) à 18 h 45 au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Mme Nancy Mignault, mairesse
Mme Line Bélanger, conseillère
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
M. Guy St-Arnauld, conseiller
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Paul Langevin, conseiller

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-huit heures quarante-cinq (18 h 45) sous la présidence de Mme Nancy Mignault, mairesse. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et greffière trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Modification de la résolution numéro 2024-04-067 - Autorisation – Affectations de surplus – Sintra inc. – Directives de changement n^{os} 18 et 22 – Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Principale**
- 3. Modification de la résolution numéro 2023-09-197 - Autorisation – Affectations de surplus – Sintra inc. – Directives de changement n^{os} 02, 03, 03-1, 09, 12 et 13 – Remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur la rue Principale**

Période de questions

- 4. Clôture de la séance**

2024-10-217

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Paul Langevin, **appuyé** de Line Bélanger et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 21 octobre 2024

2. Modification de la résolution numéro 2024-04-067 - Autorisation – Affectations de surplus – Sintra inc. – Directives de changement n^{os} 18 et 22 – Remplacement des conduites d’aqueduc et d’égout sur la rue Principale

CONSIDÉRANT que, par la résolution 2024-04-067, la municipalité approuvait et autorisait les travaux et les affectations de surplus non affecté, d’un montant total de 21 923,16 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement de chacune des directives de changement n^{os} 18 et 22 au contrat de remplacement de conduites d’aqueduc et d’égout sur la rue Principale, produites par l’entrepreneur Sintra inc., datées respectivement du 29 novembre 2023 et du 29 septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT qu’il n’est plus nécessaire d’effectuer ces affectations de surplus non affecté, mais plutôt de prendre les montants encore disponibles dans le programme de subvention *TECQ*;

2024-10-218

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Guy St-Arnauld et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie la résolution numéro 2024-04-067 de façon à retirer l’affectation du surplus non affecté et de considérer que les sommes pour pourvoir à ces dépenses seront prises à même le *Programme de la Taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Modification de la résolution numéro 2023-09-197 - Autorisation – Affectations de surplus – Sintra inc. – Directives de changement n^{os} 02, 03, 03-1, 09, 12 et 13 – Remplacement des conduites d’aqueduc et d’égout sur la rue Principale

CONSIDÉRANT que, dans la résolution numéro 2023-09-197, adoptée le 11 septembre 2023, la municipalité approuvait et autorisait des travaux et des affectations de surplus, d’un montant total de 156 541,00 \$, avant taxes, pour pourvoir au paiement de chacune des directives de changement n^{os} 02, 03, 03-1, 09, 12 et 13 au contrat de remplacement de conduites d’aqueduc et d’égout sur la rue Principale produites par l’entrepreneur Sintra inc., datées du 6 septembre 2023, du 8 septembre 2023 et du 11 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire en désaffecter une partie, soit un montant de 70 000 \$;

2024-10-219

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès modifie la résolution numéro 2023-09-197 en désaffectant 70 000 \$ au paiement de la directive de changement n^o 3 (131 800 \$ - 70 000 \$ = 61 800 \$) et en modifiant, par conséquent, le total (avant taxes) (156 541 \$ - 70 000 \$ = 86 541 \$).

Le montant de 70 000 \$ sera pris à même la subvention accordée dans le cadre du *Programme de la Taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2019-2023*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 21 octobre 2024

Période de questions

Début : 18 h 46;
Fin : 18 h 46 (pas de question).

4. Clôture de la séance

2024-10-220

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Line Bélanger, **appuyée** de Paul Langevin et résolu que la séance soit levée à 18 h 46.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Nancy Mignault,
Mairesse

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et greffière
trésorière

Je, Nancy Mignault, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.